

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 08 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, par courrier le deux avril, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Martine MIRANDE.

Présents : Mesdames Céline FILLIATREAU, Bernadette LANTERNAT, Martine MIRANDE ; Messieurs François ABIER, Yves-Marie AUBRY, Régis NÉGRIER.

Procurations : Madame Céline PELLETIER donne pouvoir à Monsieur Régis NÉGRIER, Madame Florence RAYNAL donne pouvoir à Monsieur Yves-Marie AUBRY, Monsieur Philippe BARANGER donne pouvoir à Madame Bernadette LANTERNAT, Monsieur Philippe BODY donne pouvoir à Monsieur François ABIER.

Secrétaire de Séance : François ABIER

Le compte-rendu de la réunion précédente a été approuvé

ORDRE DU JOUR

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

- Approbation du Compte Financier Unique 2024 et vote du C.F.U. 2024
- Affectation des résultats

BUDGET PREVISIONNEL 2025

- Vote du B.P. 2025

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 budget annexe lotissement

- Approbation du Compte Financier Unique 2024 et vote du C.F.U. 2024
- Affectation des résultats

BUDGET PREVISIONNEL 2025 budget annexe lotissement

- Vote du B.P. 2025

FONGIBILITÉ DES CRÉDITS 2025 budget principal

- Vote du taux

FONGIBILITÉ DES CRÉDITS 2025 budget annexe lotissement

- Vote du taux

SALLE ASSOCIATIVE

- Étude des devis

QUESTIONS DIVERSES

LOTISSEMENT LA FONT

- Réunion publique du jeudi 10 avril

AFFAIRES COMMUNALES

Madame le Maire rappelle les modalités de la séance et désigne Régis Négrier comme président de séance. Le CFU, compte financier unique, regroupe le compte administratif et le compte de gestion du comptable public (le percepteur) en un document unique.

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

09 avril 2025	VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024		
et publication du	réuni sous la présidence de Monsieur Régis NEGRIER, premier adjoint		
09 avril 2025			
	<u>Investissement</u>		
	Dépenses :	Prévu :	373 217,92
		Réalisé :	157 440,47
		Reste à réaliser :	29 600,00
	Recettes :	Prévu :	300 743,08
		Réalisé :	241 954,57
		Reste à réaliser :	0,00
	<u>Fonctionnement</u>		
	Dépenses :	Prévu :	598 977,00
		Réalisé :	419 966,57
		Reste à réaliser :	0,00
	Recettes :	Prévu :	685 951,84
		Réalisé :	697 288,46
		Reste à réaliser :	0,00
	<u>Résultat de clôture de l'exercice</u>		
	Investissement :		84 514,10
	Fonctionnement :		277 321,89
	Résultat global :		361 835,99

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

9 Pour

09 avril 2025	AFFECTATION DES RESULTATS 2024		
et publication du			
09 avril 2025			
	Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
	Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024	
	Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
		- un excédent de fonctionnement de :	32 735,05
		- un excédent reporté de :	244 586,84
		Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	277 321,89
		- un excédent d'investissement de :	84 514,10
		- un déficit des restes à réaliser de :	29 600,00
		Soit un excédent de financement de :	54 914,10
	DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :	
		RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	277 321,89
		AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
		RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	277 321,89
		RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	84 514,10

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

9 Pour

BUDGET PREVISIONNEL 2025

Madame le Maire expose aux conseillers les différents chapitres de la section **Investissement**, en dépenses et en recettes puis les différents chapitres de la section **Fonctionnement** en dépenses et en recettes. Elle rappelle que le budget prévisionnel est dit primitif dans la mesure où il peut connaître des ajustements tout au long de l'exercice. Il doit être équilibré.

09 avril 2025	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025
et publication du	réuni sous la présidence de Madame Martine MIRANDE, Maire
09 avril 2025	vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :
	<u>Investissement</u>
	Dépenses : 174 948,15
	Recettes : 204 548,15
	<u>Fonctionnement</u>
	Dépenses : 618 480,90
	Recettes : 618 480,90
	Pour rappel, total budget :
	<u>Investissement</u>
	Dépenses : 204 548,15 (dont 29 600,00 de RAR)
	Recettes : 204 548,15 (dont 0,00 de RAR)
	<u>Fonctionnement</u>
	Dépenses : 618 480,90 (dont 0,00 de RAR)
	Recettes : 618 480,90 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

10 Pour

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

09 avril 2025	VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024
et publication du	réuni sous la présidence de Monsieur Régis NEGRIER, 1er adjoint
09 avril 2025	
	<u>Investissement</u>
	Dépenses : Prévu : 339 424,00
	Réalisé : 160 712,00
	Reste à réaliser : 0,00
	Recettes : Prévu : 339 424,00
	Réalisé : 0,00
	Reste à réaliser : 0,00
	<u>Fonctionnement</u>
	Dépenses : Prévu : 178 717,00
	Réalisé : 0,00
	Reste à réaliser : 0,00
	Recettes : Prévu : 178 717,00
	Réalisé : 0,00
	Reste à réaliser : 0,00
	<u>Résultat de clôture de l'exercice</u>
	Investissement : -160 712,00
	Fonctionnement : 0,00
	Résultat global : -160 712,00

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

9 Pour

09 avril 2025	AFFECTATION DES RESULTATS 2024
---------------	---------------------------------------

et publication du

09 avril 2025

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
	- un déficit de fonctionnement de :	0,00
	- un déficit reporté de :	0,00
	Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	0,00
	- un déficit d'investissement de :	160 712,00
	- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
	Soit un besoin de financement de :	160 712,00
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :	
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : DÉFICIT	0,00
	AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
	RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00
	<hr/>	
	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	160 712,00

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

9 Pour

BUDGET PREVISIONNEL ANNEXE LOTISSEMENT 2025

09 avril 2025

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

et publication du

09 avril 2025

réuni sous la présidence du Maire, Martine MIRANDE

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

Investissement

Dépenses : 341 424,00

Recettes : 341 424,00

Fonctionnement

Dépenses : 180 717,00

Recettes : 180 717,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 341 424,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 341 424,00 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 180 717,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 180 717,00 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

10 Pour

FONGIBILITÉ DES CRÉDITS BUDGET PRIMITIF 2025

Madame le Maire rappelle qu'afin de garder une facilité de virement de crédits d'un chapitre à l'autre en M57 développée, il convient de fixer le taux de fongibilité des crédits.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à effectuer des virements de crédits, de chapitre à chapitre, au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement (hors dépenses de personnel) dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections :

- Section de fonctionnement : taux de fongibilité autorisé 7,5 % (hors chapitre 012 - Personnel)
- Section d'investissement : taux de fongibilité autorisé 7,5 %.

10 Pour

FONGIBILITÉ DES CRÉDITS DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Madame le Maire rappelle qu'afin de garder une facilité de virement de crédits d'un chapitre à l'autre en M57 développée, il convient de fixer le taux de fongibilité des crédits.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à effectuer des virements de crédits, de chapitre à chapitre, au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement (hors dépenses de personnel) dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections :

- Section de fonctionnement : taux de fongibilité autorisé 7,5 % (hors chapitre 012 - Personnel)
- Section d'investissement : taux de fongibilité autorisé 7,5 %.

10 Pour

RÉNOVATION SALLE ASSOCIATIVE

Madame le Maire rappelle que, lors des précédents Conseils Municipaux, il a été décidé que la partie des sanitaires de la salle associative doit être rénovée.

En conséquence, 3 entreprises ont été sollicitées :

- La SARL PIAUD Rénovation pour un montant H.T. de 12 066.59 €, soit 14 479,91 € T.T.C.
- La SARL PREGUIBAT pour un montant H.T. de 9 877.21 € soit 11 852,65 € T.T.C.
- La SARL PASSION RENO qui n'a pas donné suite.

Il est remarqué que la partie plomberie avec la garantie décennale, n'est pas comprise dans le devis de la SARL PREGUIBAT.

Après en avoir débattu, les conseillers choisissent l'offre de la SARL PIAUD Rénovation pour un montant de 14 479,91 € TTC.

Cette dépense est prévue au BP 2025.

10 Pour

QUESTIONS DIVERSES

RÉUNION PUBLIQUE LOTISSEMENT LA FONT

Monsieur Yves-Marie AUBRY rappelle la réunion d'information au public concernant l'OAP La Font à la salle polyvalente jeudi 10 avril à 20 heures.

Concernant l'organisation, nous avons demandé à l'école le prêt d'un écran pour le rétroprojecteur afin d'illustrer les propos des élus présents.

Les tables et les chaises seront installés le jeudi matin par nos agents.

La sono de la Mairie avec le micro seront empruntés.

REUNIONS ET CEREMONIES

- **CONSEIL MUNICIPAL** : lundi 12 mai 2025 à 18h30